

VD_OMNI GE.2013.0021 vom 19. März 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-03-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_GE.2013.0021

FR: VD_OMNI GE.2013.0021 du 19 mars 2013

IT: VD_OMNI GE.2013.0021 del 19 marzo 2013

Regeste

X. _____ Sàrl c/Service de l'emploi Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs | Recours déclaré irrecevable, faute d'avance de frais effectuée dans le délai imparti.

Erwägungen

E. 17

juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF - RS 173.110), le recours constitutionnel subsidiaire à celles des articles 113 ss LTF. Le mémoire de recours doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.